



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 74636

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'école de plein air de Suresnes. Conçue et construite entre 1932 et 1935 par les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods, sous l'impulsion d'Henri Sellier, maire de Suresnes de 1919 à 1941 et ministre de la santé publique sous le gouvernement du front populaire, l'école de plein air était destinée à accueillir des enfants pré-tuberculeux puis, après la Seconde Guerre mondiale, des enfants souffrant de déficiences physiques, visuelles ou auditives. À la fin des années 80, ses locaux furent attribués au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée, puis, à partir de 2005, à l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA). Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques dès 1965, puis classée en 2002, l'école de plein air de Suresnes, propriété du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, est dégradée. Une partie des bâtiments est inutilisable et la détérioration s'accélère. Sa restauration s'avère aujourd'hui urgente et nécessaire, tant pour des raisons esthétiques que techniques et symboliques. Dès son achèvement, le bâtiment de Beaudouin et Lods, par la mise en oeuvre de procédés à l'époque novateurs et par la primauté accordée à la lumière, est devenu une référence parmi les oeuvres architecturales les plus remarquables édifiées entre les deux guerres. Les architectes des monuments historiques disent d'elle que c'est « un musée des ouvrants ». D'un point de vue technique, l'école de plein air de Suresnes pourrait, à l'occasion de sa réhabilitation, devenir un laboratoire permettant d'élaborer des méthodes nouvelles pour la restauration et l'adaptation des constructions les plus marquantes du patrimoine architectural du XXe siècle. Symboliquement enfin, il est important que le projet politique porté par Henri Sellier ait perduré jusqu'à nos jours et que les bâtiments soient toujours le lieu où s'élabore la réflexion sur la pédagogie en direction des enfants nécessitant des modalités d'enseignement spécifiques. L'INS HEA, qui occupe actuellement les locaux, assure en effet « la formation professionnelle initiale et continue des personnels qui concourent à la mission d'adaptation et d'intégration scolaires des enfants et adolescents handicapés », en application de l'article 87 de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cependant, pour que ce projet fonctionne et se perpétue, les locaux doivent non seulement être restaurés, mais également réaménagés. C'est l'objet d'une étude de pré-programmation qu'a faite réaliser l'INS HEA, étude qui respecte à la fois l'architecture et la destination originelle de l'école de plein air. Elle lui demande donc ce qu'elle compte entreprendre pour la réhabilitation de l'école de plein air de Suresnes, et notamment quelles suites elle entend donner à l'étude commandée par l'INS HEA.

Texte de la réponse

L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA) est en effet implantée dans l'École de plein air de Suresnes, édifice classé en 2002, qui présente un intérêt architectural certain, témoin des oeuvres édifiées entre les deux guerres au caractère novateur dans la recherche de procédés accordant une place prépondérante à la lumière. L'État des bâtiments nécessite des travaux de réhabilitation et de réaménagement très lourds. Pour cette raison, le

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a inscrit il y a plusieurs années 5,8 MEUR à son budget pour lancer les travaux. Sur cette somme, 420 KEUR ont été utilisés pour effectuer les premières études. Ces dernières ont montré l'extrême complexité du bâtiment, ainsi que son incompatibilité pour une réhabilitation permettant le fonctionnement optimal de l'INS HEA. Or, il n'est pas envisageable de détruire et de reconstruire totalement le bâtiment étant donné son intérêt historique et culturel. Les services du rectorat de Versailles et l'INS HEA travaillent donc à une alternative qui permettrait de mettre à disposition de l'INS HEA un bâtiment tout nouveau, qui donnera à cet institut tout le confort nécessaire, et qui permettrait également de le rapprocher de ses partenaires ainsi que des transports. L'INS HEA développe en effet de nombreuses actions avec des universités et des organismes de formation et centres de recherche. Une fois cette alternative définie, et après avoir vérifié l'adhésion de tous les acteurs concernés, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche lancera au plus vite le projet.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74636

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3244

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 242